



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/02/2024

Dossier complet le : 21/02/2024

N° d'enregistrement : 2024-7634

### 1 Intitulé du projet

Prolongement de la rue Cherchepain à Ecoflant (aujourd'hui en impasse), permettant le désenclavement de l'îlot et une liaison avec la rue du Bac, par la démolition du bâtiment sud.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet d'ensemble de :  
Construction de 44 logements sociaux collectifs, d'un local annexe et de 10 maisons individuelles. Démolition de 14 logements existants. Aménagement de la rue et du terrain.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
LOGIOUEST	Bailleur social
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<u>05820153400078</u>	SA
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
MONTEILLET	PIERRE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6° c)	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente. => extension d'une rue sur une longueur de 85 mètres et création d'une impasse de 53 mètres de longueur.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prolongement de la rue de la Meule, anciennement rue du Cherchepain à Ecoouflant sur 85 m de longueur, par la démolition du bâtiment sud, occupant la parcelle AK 53. La rue prolongée prend place en grande partie sur l'emprise du bâtiment à démolir. Création d'une impasse au nord du site sur 53 m de longueur avec aire de manœuvre à proximité.

Dans le prolongement de la rue de la Meule, la voirie de 5 m de large (en continuité de la voirie existante) sera bordée de part et d'autre par des trottoirs de 1.50 m de large. Au droit des entrées des bâtiments K et L, un plateau-ralentisseur prend place sur la voirie. Il est d'une hauteur de 10 cm maximum et recevra les marquages appropriés. Un trottoir est également aménagé le long de la rue du Vanneur jusqu'au début du chemin piéton existant du parc. L'impasse aura une largeur de 5 m et sera bordée d'un trottoir d'un côté avec les mêmes caractéristiques que la rue de la Meule.

Le terrain ne subit que des modifications mineures dans son dénivelé pour permettre l'implantation des bâtiments collectifs.

Le bâtiment démolit représente une surface de plancher de 994 m<sup>2</sup> et une emprise au sol projetée de 796 m<sup>2</sup> environs.

Pour plus de précisions, cf. Annexe A

#### 4.2 Objectifs du projet

La rue de la Meule, anciennement rue du Cherchepain, est aujourd'hui une impasse. Son prolongement, ainsi que la création de l'impasse, s'inscrivent dans une opération d'ensemble de réaménagement du centre-ville d'Ecoouflant, guidée par une étude du CAUE du Maine-et-Loire de mai 2016 et un plan de référence du Centre Bourg approuvé par le Conseil Municipal du 28 juin 2016.

L'îlot Cherchepain est compris dans ce périmètre d'étude. Parmi les enjeux de cette opération figure le fait de faciliter et d'affirmer les liaisons entre le centre et le quartier Cherchepain, avec notamment l'idée de prolonger la rue du Cherchepain jusqu'à la rue des Blés d'or, permettant le désenclavement de l'îlot et une liaison avec la rue du Bac, par la démolition du bâtiment sud. La rue prolongée prend place en grande partie sur l'emprise du bâtiment à démolir.

Cette réflexion a été formalisée sous forme de schéma directeur dans l'étude du CAUE.

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La démolition des logements sera effectuée en début de chantier par une entreprise spécialisée.

Les travaux seront ensuite réalisés en deux phases :

- 1) Terrassement, empierrement et enduit de protection avant construction des logements et mise en service;
- 2) Création des trottoirs, pose de bordures, réalisation du revêtement de finition sur la chaussée après achèvement des constructions.

Les travaux comprendront le décapage de la terre végétale, le terrassement en déblais, l'évacuation des excédents, l'apport ainsi que la mise en œuvre de matériaux. Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art par des entreprises spécialisés.

La base vie du chantier pourra être installée à proximité du chantier sans toutefois être une gêne au fonctionnement actuel du quartier.

La structure de chaussée sera conforme aux demandes d'Angers Loire Métropole. Elle sera dimensionnée pour le trafic qu'elle recevra (véhicules légers, camion de collecte des ordures, camionnette de déménagement occasionnellement et service de secours uniquement). La structure sera souple avec une couche de roulement en enrobés type BBSG 0/10.

---

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Augmentation modérée prévisible du trafic, principalement des futurs habitants des nouveaux logements construits (desservissement des stationnements par la rue prolongée et l'impasse)

---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire comprenant des démolitions (date de dépôt prévisionnelle : février 2024)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Terrain d'assiette de l'opération (compris projet de construction de logements, aménagements des jardins privés, etc.)	8 958 m <sup>2</sup>
- Extension d'une rue (compris trottoirs)	85 mètres / 820 m <sup>2</sup>
- Création d'une impasse	53 mètres / 476 m <sup>2</sup>
- Pour les surfaces planchers démolies, créés, etc., cf. Annexe A	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue de la Meule

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : ECOUFLANT

Code postal : 4 9 0 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 0 ° 3 1 , 4 6 " O Lat. : 4 7 ° 3 1 , 4 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 3 1 , 4 5 " O Lat. : 4 7 ° 3 1 , 5 0 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 3 1 , 4 8 " O Lat. : 4 7 ° 3 1 , 4 8 " N

##### Communes traversées :

ECOUFLANT

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UC du PLU  
PLUi d'Angers Loire Métropole

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est à environs 200 m du site des Basses vallées Angevines
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été conçu dans l'objectif de préserver au maximum les espaces de pleine-terre et est conforme au PLUi d'Angers Loire Métropole. Un drainage périphérique sera réalisé des bâtiments afin de protéger les fondations, le sol étant sensible au retrait/gonflement des argiles. Le projet prévoit la gestion des EP conformément aux dispositions réglementaires et exigences d'Angers Loire Métropole
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale présente sur site sera mise en stock et réemployée dans le cadre du projet, cependant le surplus sera évacué tout comme les déblais issus des terrassements des constructions et voirie.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux (granulaires, bitumineux) afin de réaliser les plateformes sous bâtiment et structure de chaussée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu dans l'objectif de préserver un maximum de surface de pleine-terre. La partie paysagère du projet fera l'objet d'une attention toute particulière, notamment sur le choix et la variété des essences, adaptées au sol et aux conditions du terrain. Le projet de construction prévoit l'aménagement des jardins et espaces communs extérieurs, ainsi que la plantations d'arbres, d'arbustes divers, d'essences locales et variées. Le nombre d'arbres replantés est supérieur au nombre d'arbres retirés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé sur le site, ne révélant pas d'éléments sensibles ou exceptionnels. A ce jour, aucun nid n'a été repéré sur les bâtiments à démolir. Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés jusqu'au démarrage de la réalisation du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prolongement de la rue dessert 45 nouvelles places de stationnements, correspondants aux besoins des futurs logements.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Équipement techniques type Pompe à Chaleur des logements. Le projet tient compte des études et exigences acoustiques réglementaires et est conforme au prescriptions du PLUi d'Angers
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public réglementaire
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public existant.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usés des bâtiments d'habitation, récoltés sur le réseau unitaire de la commune et conforme au PLUi
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets issus de la démolition des 14 logements seront recyclés au maximum par une entreprise spécialisée dans la démolition, avec le concours de Tri'n'Collect. Les déchets ne pouvant être recyclés seront traités selon la réglementation en vigueur. Les déchets amiantés seront traités par une entreprise spécialisée dans le désamiantage, selon la réglementation en vigueur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---



---



---



---



---

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il y a actuellement plusieurs arbres sur site, d'essences locales, ainsi que plusieurs bosquets d'arbustes, dont certains sont retirés pour permettre l'implantation du projet. Aucun arbre ne présente de caractère exceptionnel. Un diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré de la rue a été réalisé à notre demande en amont des études. D'une manière générale, le projet a été pensé pour conserver le maximum de végétation existante, tout en s'inscrivant dans l'épure imposée par les études préalables sur le site.

Le projet de construction prévoit l'aménagement des jardins et espaces communs extérieurs, ainsi que la plantations d'arbres, d'arbustes divers, d'essences locales et variées. Le nombre d'arbres replantés est supérieur au nombre d'arbres retirés.

Le projet a été conçu dans l'objectif de préserver au maximum les espaces de pleine-terre et est conforme au PLUi d'Angers Loire Métropole. Le projet prévoit la gestion des EP conformément aux dispositions réglementaires et exigences d'Angers Loire Métropole.

---

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche concertée avec la Ville (Convention de rénovation urbaine), Angers Loire Metropole (futurs retro cessions, prise en compte des prescriptions en termes de voiries), les habitants et les avoisinants (réunions publiques et communications Ville).

Une étude phyto sanitaire a été réalisée sur l'ensemble de la parcelle consacrée au projet.

Plus globalement, le projet répond aux engagements de la Ville d'Ecoulant de réaménagement de son centre-ville et répond à l'étude du CAUE, par l'application stricto sensu du schéma directeur

Nous estimons que ces différents éléments d'études, d'analyse et de concertation ne rendent pas nécessaires une évaluation supplémentaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MONTEILLET

Prénom PIERRE

Qualité du signataire Directeur Maîtrise d'ouvrage

À ANGERS

Fait le 19/02/2024

**Pierre MONTEILLET**

Directeur de la Maîtrise d'ouvrage

**LogiOuest**

**S.A. LogiOuest**

Entreprise Sociale pour l'Habitat

Signataire Pierre Monteillet Directeur(s)

C.S. 83029

49017 ANGERS Cedex 2

Tél. 02.41.33.73.73

Fax. 02.41.33.73.89

